

>>> AVENANT AU PEDT 2014-2017

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

EXERCICE 2017-2020



**Pôle des services
à la population - Citoyenneté**

Direction de l'Education/ Cédric GAILLARD

☎ : 05.57.55.57.37

✉ : education@mairie-libourne.fr

JUIN 2017

PREAMBULE

La Ville de Libourne a appliqué la réforme des rythmes scolaires voulue par le précédent gouvernement en septembre 2014, après une année de concertation avec les familles, les équipes enseignantes et les personnels municipaux, sur la base d'un constat simple : les enfants étudient mieux en matinée et si la journée d'enseignement est plus courte.

Accompagnant la réforme, le Projet Éducatif de Territoire, mentionné à l'article D.521-12 du code de l'éducation, est une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Pour la période 2014-2017, le PEdT libournais a fait l'objet d'une convention tripartite avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale de la Gironde, portant sur les objectifs suivants :

- **Promouvoir le « Bien Vivre ensemble » dans les écoles libournaises**, en s'appuyant sur les valeurs républicaines que sont la Liberté, l'Égalité, la Fraternité et la Laïcité, en encourageant l'initiative citoyenne, le respect des règles de vie en collectivité et la prise de conscience des notions d'intérêt général et de solidarité ;
- **Favoriser l'épanouissement et l'autonomie des enfants scolarisés** dans les écoles publiques de la Ville, par une offre de loisirs périscolaires diversifiée, accessible et complémentaire aux apprentissages du Socle Commun prodigués par les équipes enseignantes ;
- **Réaffirmer l'Éducation comme une responsabilité partagée**, qui nécessite la mobilisation et la coopération de tous dans l'intérêt de l'enfant et dans le respect de l'autorité parentale.

La mise en œuvre de ce PEDT a notamment permis de proposer de nouvelles activités périscolaires gratuites -les récré-ateliers- sur le temps méridien, pour contribuer à l'ouverture dans les domaines de la Culture, des Sciences et du Sport, dont la plus-value éducative a été reconnue par l'ensemble de la communauté éducative.

Il a aussi été l'occasion de consacrer plus de temps au déjeuner par l'allongement de la pause méridienne et de contribuer à l'évaluation du climat scolaire des établissements du 1er degré.

Il a enfin permis de consolider nos professionnels de l'animation dans leur technicité, de renforcer les liens partenariaux avec l'Éducation Nationale, de mobiliser le tissu associatif local et de redéployer des moyens humains (professeurs du Conservatoire, de l'école d'Arts Plastiques, éducateurs sportifs...) et matériels sur des temps municipaux qui profitent au plus grand nombre.

Forte de l'évaluation de ce PEdT sur la période 2014-2017, annexée à ce document, la Ville de Libourne a souhaité reconduire son action pour 3 nouvelles années, en reprenant et en confortant les objectifs précités, mais en affinant ses finalités éducatives pour proposer de nouveaux axes de travail, innovants et complémentaires des précédents.

AVENANT 2017-2020

I] PORTEUR DU PROJET

COMMUNE :	Ville de LIBOURNE
REPRESENTANT :	Monsieur Philippe BUISSON, Maire Hôtel de Ville B.P.200 – 33505 Libourne cedex ☎ : 05 57 55 33 33 – Fax. 05 57 55 33 76 – ✉ : contact@mairie-libourne.fr
COORDINATEUR PEDT :	Monsieur Cédric GAILLARD, Directeur Education Pôle des services à la population - Citoyenneté Direction de l'Education ☎ : 05.57.55.57.37 ✉ : education@mairie-libourne.fr

2] ECOLES CONCERNEES

MATERNELLES :	Ecole maternelle de Carré/ chemin du Verdet Ecole maternelle du Centre/ 115, rue Jean-Jacques Rousseau Ecole maternelle des Charruads/ Avenue de la Roudet Ecole maternelle de Garderose/ Avenue François Mauriac Ecole maternelle du Nord/ 11, rue Blanqui Ecole maternelle du Sud/ 7, rue des Lilas
ELEMENTAIRES :	Ecole élémentaire de Carré/ Chemin du Verdet Ecole élémentaire des Charruads/ Avenue de la Roudet Ecole élémentaire du Centre/ 77, cours des Girondins Ecole élémentaire de Garderose/ 45, chemin de Garderose
PRIMAIRES :	Ecole primaire de l'Épinette/ 4, rue du Colonel Picot Ecole primaire du Sud/ 16, rue Jules Védrières Ecole primaire du Nord-St Exupéry/ 36, rue Carrère

3] PILOTAGE DU PEDT

COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE :

Direction Education Ville de Libourne
Inspection de Circonscription Libourne 1

4] OBJECTIFS EDUCATIFS POURSUIVIS

Les objectifs et principes généraux du PEdT demeurent inchangés (cf PEdT 2014-2017) et les axes de travail suivants seront poursuivis sur l'exercice 2017-2020, conformément au bilan annexé à ce document... :

1. **La veille éducative**
2. **L'observatoire du climat scolaire**
3. **La charte d'engagements réciproques**

Les axes suivants viendront compléter la démarche éducative libournaise dans le cadre de l'avenant au PEdT, pour la période 2017-2020 :

4. **L'égalité Filles-Garçons** : Les projets travaillés dans le cadre de l'avenant au PEdT viseront une approche transversale rappelant les grands enjeux de la transmission, dans toutes les dimensions de l'école, y compris en temps périscolaire, d'une culture de l'égalité entre les filles et les garçons, entre les femmes et les hommes. Concrètement, cet axe de travail permettra d'exercer une vigilance sur les représentations genrées dans l'espace de l'école, sur l'utilisation de cet espace, sur la communication et les modalités d'inscription aux activités périscolaires, et de lutter contre les pratiques discriminatoires. Des outils pédagogiques, des formations et un récré-atelier spécifique pourront aussi se voir être proposés aux équipes périscolaires et enseignantes.
5. **Le soutien aux projets-passerelles cycle 3/ écoles-collèges** : Le nouveau cycle 3 (cycle de consolidation), regroupe les classes du CM1, CM2 et de 6^{ème}. Les équipes d'animation pourront être associées à toute démarche qui présentera un intérêt à leur participation (partage des enjeux, enrichissement du vocabulaire et lutte contre les incivilités verbales, prévention du harcèlement, pratique de la reformulation, compléments ludiques, climat scolaire, médiation par les pairs, expositions à thématiques,...) dans le cadre d'un projet-passerelle école-collège. Le Conseil Municipal Enfant, dont les membres sont issus des 3 niveaux du cycle 3, pourra évoluer dans son fonctionnement pour être associé à ces démarches ;
6. **Le soutien à la coéducation** : Cette dimension du Climat Scolaire met l'accent sur le rôle de chacun de ceux qui entourent l'enfant dans son processus éducatif, et plus particulièrement les tout-premiers acteurs : les parents. A partir du « Guide pour des espaces parents dans les établissements scolaire », diffusé par l'Education Nationale en novembre 2016, les équipes périscolaires seront amenées à réfléchir aux conditions matérielles et organisationnelles permettant de faciliter l'implication et la responsabilisation des parents dans la vie de l'établissement et sur le rythme de leur enfant, de favoriser le lien entre les familles et les éducateurs professionnels, de rendre les attentes et le fonctionnement de l'école plus explicites, pour développer une compréhension mutuelle et renforcer le sentiment de confiance envers l'institution scolaire.
7. **Les apprentissages par l'innovation technologique** : Classes mobiles, tableaux blancs interactifs, accès à Internet sont autant de moyens qui ont permis progressivement de développer les apprentissages relatifs au monde dématérialisé, en temps scolaire comme périscolaire, par le biais de projets ciblés. Si cet effort se poursuivra dans les années à venir, la Ville souhaite aussi se positionner à l'avant-garde des prochaines révolutions technologiques, comme la robotique ou l'impression 3D, plus « palpables » dans l'environnement des enfants. Les sensibiliser dès aujourd'hui aux outils de demain, créer des ponts entre les matières, stimuler leur imaginaire ainsi que celui des éducateurs pour évoluer en dehors des cadres pédagogiques traditionnels, accompagner les enfants dans un mode « projet » de la conception à la réalisation sont autant d'objectifs qui pourront être partagés par le biais de formations communes et d'équipements partagés.

- 8. Repenser le cadre de vie scolaire :** Comme évoqué dans l'évaluation du PEdT 2014-2017, une réflexion partagée avec les équipes enseignantes et les enfants pourrait être engagée sur les éléments à privilégier, école par école, pour améliorer le cadre de vie et le climat scolaire de chaque établissement, en dégagant les priorités de l'intérêt général et en favorisant les réalisations collectives : aménagements de certaines cours (jeux d'extérieurs, végétalisation des espaces, marquages au sol, exploitation des murs, fresques...), organisations garantissant le respect de l'intimité dans les sanitaires, développement des repères dans l'espace, développer les espaces-détente ou l'accessibilité à des « zones de silence », évaluation de l'expérimentation « Cabane à jouer » avant une possible généralisation...

Dans le cadre de l'exercice 2017-2020 du PEdT, avec le soutien de l'Inspection de Circonscription, les équipes pédagogiques seront invitées à intégrer un ou plusieurs de ces objectifs dans leurs projets d'écoles.

5] ORGANISATION DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Comme sur l'exercice précédent, 100 créneaux d'interventions seront proposés, chaque semaine, dans les écoles, de 12h 50 à 13h 50, pour des « récré-ateliers » à destination des enfants participants à la restauration scolaire.

En élémentaire, ils permettront aux enfants qui le souhaiteront de participer à un atelier pédagogique d'une heure par semaine, à minima, sur un cycle de 9 semaines consécutives, indépendamment du rythme des vacances scolaires, trop irrégulier.

Ces ateliers seront recentrés autour de 4 parcours/ thématiques, redéfinis comme suit :

- **Un parcours d'expression corporelle** : découvrir de nouvelles pratiques sportives, connaître son corps et en prendre soin ;
- **Un parcours culturel** : découvrir les Arts et le plaisir de lire ;
- **Un parcours créatif** : découvrir de nouvelles techniques pour développer sa créativité ;
- **Un parcours scientifique** : s'initier aux nouvelles technologies et explorer le monde.

La mise en œuvre de ces ateliers fera l'objet en amont et autant que possible d'une concertation avec les directeurs d'école, de manière à venir au mieux compléter le projet de l'établissement.

En maternelle, il ne sera toujours pas question de cycles, les intervenants continueront d'aller à la rencontre des Grandes Sections tout au long de l'année pour des ateliers de motricité, de relaxation ou d'expression orale. Contrairement aux élémentaires, ces intervenants seront les mêmes à l'année, de manière à faciliter la prise de repères des enfants.

6] EVALUATION

L'évaluation du PEdT, dans sa continuité 2017-2020, reposera sur l'évolution du Climat Scolaire, telle que définie dans l'exercice précédent, avec ses indicateurs précis, ciblés, partagés et facilement exploitables pour quantifier l'impact et la réalisation des objectifs poursuivis.

Elle sera confortée par la consultation régulière des co-éducateurs et des enfants, par voie de questionnaires ou de rencontres publiques, et bénéficiera des retours des conseils d'école. Elle fera l'objet d'un bilan intermédiaire, communiqué aux cosignataires du PEdT.